

7 juillet 2014

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 7 juillet 2014 à 20h00.

Présences : Lucie Gilbert, Jean-Denis Vachon, Michel Fortin, Pierre Grondin, Anne-Marie Lachance
Absence : Gérald Nicolas

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lucie Gilbert.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014 est proposée par Anne-Marie Lachance.

Il est proposé par et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$154,456.34. (chèques numéro 18 374 à 18 432 sauf 18 377 & 18 419 + virements du 3 juin au 7 juillet).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un résident de la rue Lehoux demande au conseil s'il est possible de mettre un bloc de ciment à l'entrée du sentier pédestre reliant à la rue Grondin pour éviter que les automobiles circulent dans ce sentier. Le conseil s'occupera d'installer un bloc à chaque extrémité du sentier.

DEMANDE DE DÉROGATION DE JEAN-PHILIPPE LAPIERRE

ATTENDU QUE le règlement d'urbanisme quant à la hauteur maximale des maisons n'a pas été revu depuis 1990 ;

ATTENDU QUE ce règlement doit être modifié dans les mois à venir afin d'augmenter la hauteur permise ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Grondin et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric accepte la demande de dérogation mineure de Jean-Philippe Lapierre et Amélie Vachon, propriétaires de la future résidence du 1427 rue Lehoux sur le lot 4 529 091, quant à la hauteur de la maison. Le règlement d'urbanisme stipule que dans cette zone, une maison d'un étage ne peut avoir plus de 20 pieds de haut par rapport au niveau moyen de la rue tandis que la dérogation consiste à autoriser la construction d'une maison d'une hauteur supplémentaire, ne dépassant toutefois pas 25 pieds.

INDICATEURS DE GESTION 2013

Sécurité incendie

Coût de la sécurité incendie par 100\$ d'évaluation (a)	0,04 \$
Coût de la sécurité incendie par 100\$ d'évaluation (b)	0,05 \$

Voirie municipale

Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (a)	2 198 \$
Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (b)	3 805 \$

Enlèvement de la neige

Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (a)	3 121 \$
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (b)	3 319 \$

Approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution

Nombre de bris par 100 kilomètres de conduite	75,0000
Coût de distribution par kilomètre de conduite (a)	4 439 \$
Coût de distribution par kilomètre de conduite (b)	6 859 \$
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (a)	0,04 \$
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (b)	0,07 \$
Coût de distribution par mètre cube d'eau (a)	0,33 \$
Coût de distribution par mètre cube d'eau (b)	0,52 \$

Traitement des eaux usées et réseaux d'égout

Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (a)	0,85 \$
Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (b)	2,29 \$
Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (a)	814 \$
Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (b)	2 850 \$
Coût des réseaux d'égout par mètre cube d'eaux usées (a)	0,04 \$
Coût des réseaux d'égout par mètre cube d'eaux usées (b)	0,15 \$

Déchets domestiques et assimilés

Coût de la collecte des déchets domestiques et assimilés par local (a)	162,43 \$
Coût de la collecte des déchets domestiques et assimilés par local (b)	164,42 \$

Collecte sélective de matières recyclables

Rendement moyen annuel de la collecte sélective	0,10 t
Taux annuel de diversion	22,25 %

Aménagement, urbanisme et zonage

Croissance des valeurs résidentielles imposables	3,03 %
--	--------

Ressources humaines

Pourcentage du coût de la transformation par rapport à la rémunération totale	1,04 %
Effort de formation par employé	8,80 h
Taux de départs potentiels à la retraite	25,00 %

(a) Dépenses de fonctionnement

(b) Dépenses de fonctionnement plus l'amortissement

DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR COLLECTES ORDURES MÉNAGÈRES

ATTENDU QUE le contrat pour la collecte des ordures ménagères viendra à échéance le 31 octobre 2014;

ATTENDU QUE la loi stipule qu'une municipalité doit procéder par appel d'offres pour tout contrat octroyé de plus de 100 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Fortin et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric procède à un appel d'offres pour la cueillette des ordures ménagères pour un contrat débutant le 1^{er} novembre 2014 et se terminant le 31 octobre 2017 à raison de 35 collectes par année ainsi que deux cueillettes de grosses ordures par année.

DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR VIDANGE DES BOUES

ATTENDU QUE le MAMROT recommande à la municipalité d'effectuer une vidange complète de son bassin d'épuration depuis deux ans;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait des vidanges partielles les années antérieures qui n'ont pas été très concluantes;

ATTENDU QUE les deux seules méthodes pour une vidange complète du bassin sont par centrifugeuse ou par terratube;

ATTENDU QU'afin d'obtenir le meilleur coût possible, le conseil désire aller en appel d'offres même si le coût estimé est de moins de 100 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Lachance et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric procède à un appel d'offres pour la vidange complète du bassin d'épuration.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT SUR LES BRANCHEMENTS D'ÉGOUTS

Michel Fortin donne avis de motion qu'un règlement sur les branchements d'égouts sera adopté à une séance ultérieure du conseil.

RÉSOLUTION POUR PROGRAMME D'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité Saint-Frédéric s'est engagée à élaborer un programme d'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour les réfections des réseaux d'eau potable et d'égouts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lucie Gilbert;

ADOPTÉ à l'unanimité;

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte ce programme pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées de la Municipalité Saint-Frédéric;

QUE ce conseil adopte l'échéancier de réalisation du programme;

QUE ce conseil transmette ce programme et cet échéancier au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

RENCONTRE AVEC DOMINIC PROULX D'ARRAKIS

Le conseil rencontrera Dominic Proulx d'Arrakis et France Thibault, ingénieur, mardi le 8 juillet pour discuter de la recherche en eau.

RAPPORT DES COMITÉS

a) Entretien routier

Le calcium a été mis dans les rangs.

Déneigement :

CONSIDÉRANT QUE les équipements de déneigement d'hiver sont de plus en plus vieux;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements ont occasionné d'importantes dépenses dans les années antérieures et nécessitent encore de grosses réparations;

CONSIDÉRANT QU'étant donné l'âge de ces équipements, le conseil doit prévoir l'achat d'équipements neufs dans un avenir rapproché;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Grondin et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric procède à un appel d'offres pour le déneigement de ses chemins d'hiver pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans.

b) Loisirs, culture & embellissement

L'activité de la St-Jean-Baptiste fut bien réussie. Les profits sont d'environ 1 300\$.

c) Eau potable

Tout est sous contrôle.

d) O.M.H.

Rien à mentionner.

e) MADA

Anne-Marie Lachance s'est occupé de faire une demande au programme Nouveaux Horizons pour l'achat de tables de pique-nique qui seraient installées au terrain de tennis, dans le parc municipal et au terrain de balle.

f) INCENDIE

Rien à mentionner.

CORRESPONDANCE

Il est proposé par Michel Fortin et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric renouvelle son statut de membre de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière au coût de 25\$ annuel.

Il est proposé par Lucie Gilbert et adopté à l'unanimité que Cathy Poulin participe au Rendez-vous SAM le 25 septembre au Centre des congrès de Québec au coût de 100\$ plus taxes durant lequel trois ateliers seront donnés en lieu aux appels d'offres.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

VARIA

Rien à mentionner

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Anne-Marie Lachance à 21h05.